

ANNE SABATIER TRI RECYCLAGE

REVALORISATION

112 route de saint Michel

16400 LA COURONNE

PREFECTURE DE CHARENTE

*Service de la coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de
l'Environnement*

7, 9 Rue de la Préfecture

CS 92301

16023 ANGOULÊME Cedex

Objet : *Société Anne Sabatier – Tri Recyclage Valorisation – Dossier de demande d'autorisation
environnementale – réponses à l'avis de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité
Environnementale) ;*

Vos références : N°MRAE 2021APNA134 – Dossier P-2021-11453

La Couronne, Le 04 Août 2022

Madame La préfète,

Je soussignée,

Nom, Prénom : SABATIER Anne

Agissant en tant que : Gérante

De l' : ANNE SABATIER TRI RECYCLAGE VALORISATION

Siège social : 112 Route de Saint Michel
16400 LA COURONNE

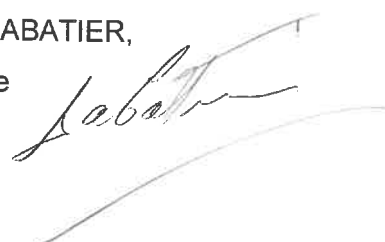
En date du 19 janvier 2022, par courrier nous avons été saisis par vos services afin de répondre à l'Avis de la mission Régionale d'Autorité Environnementale de Nouvelle Aquitaine. Cet avis a été émis le 29 juillet 2021.

Ainsi et conformément à l'application de l'article L.122-1 du code de l'Environnement en vigueur, des éléments de réponses sont explicités dans le document joint à ce présent courrier.

Restant à votre disposition pour toute question d'ordre technique ou administratif, je vous prie d'agréer, Madame La préfète ou M. Le préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Anne SABATIER,

Gérante



Eléments de Réponses de l'avis de la MRAE

N° du Dossier P-2021-11453

SOMMAIRE

1. ELEMENTS DE REPONSES	3
1.1. CONTEXTE.....	4
1.1.1. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE DU PROJET ET DE SON ENVIRONNEMENT	4
a- Milieux physiques – Sols et eaux superficielles et souterraines.....	4
b- Milieux physiques – Risques naturels.....	5
c- Milieux Physiques – Milieux Naturels.....	6
1.1.2. ANALYSE DES IMPACTS TEMPORAIRES, PERMANENTS, DIRECTS ET INDIRECTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET DES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION.	7
d- Milieux physiques.....	7
e- Milieux naturels	10
f- Milieux humains – Trafic routier et desserte	10
g- Milieux Humains – Pollution lumineuse.....	13
h- Milieux Humains – Risques majeurs liés à l'activité de l'établissement.	13
i- Milieux Humains – Risques sanitaires	13

<p>ENTREPRISE SABATIER 112, Route de St Michel 16400 La Couronne</p>	<p>Éléments de réponses à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Nouvelle Aquitaine du 29 juillet 2021</p>	<p>Page 2 de 13 Version 1 Août 2022</p>
---	--	---

Liste des tableaux

TABLEAU 82 : CARACTERISTIQUES DES RETENTIONS ASSOCIEES AUX PRINCIPALES CAPACITES CONTENANT DES PRODUITS LIQUIDES ... 8

TABLEAU 83 : RETENTIONS ASSOCIEES AUX AIRES DE CHARGEMENT / DECHARGEMENT 8

TABLEAU 84 : ESTIMATION DES BESOINS EN RETENTION D'EAU D'EXTINCTION INCENDIE..... 8

*TABLEAU 85 : ESTIMATION DES HAUTEURS D'EAU EN FONCTION DES ZONES DE CONFINEMENT DES EAUX D'EXTINCTION EN CAS
D'INCENDIE.* 9

*TABLEAU 86 : IDENTIFICATION DES VANNES D'ISOLEMENT DES RESEAUX D'EVACUATION DES EAUX DE RUISSELLEMENTS
SUPERFICIELS.* 9

1. ELEMENTS DE REPOSES

1.1. Contexte

Pour faciliter la lecture et la compréhension, les éléments de réponses transmis ci-dessous sont repris suivant l'avis de la MRAE du 29 juillet 2021

1.1.1. *Analyse de l'état initial du site du projet et de son environnement*

a- Milieux physiques – Sols et eaux superficielles et souterraines

Rq 1 page 5/9 : « Le dossier devrait expliciter en quoi les zones de stockage de graves sont cependant suffisantes pour éviter, y compris en situation accidentelle, des phénomènes de pollution. ».

Rq 2 page 5/9 : « Le dossier ne fournit aucun élément sur les modalités d'évacuation des eaux d'extinction et des déchets liés au sinistre intervenu en 2016 ni sur ses effets induits, notamment le cas échéant en termes de pollution des sols et des eaux ».

Par Arrêté Préfectoral en date du 21 juillet 2021 consécutif à l'incendie déclaré le 13 juillet 2016 au sein de l'entreprise Sabatier, il est demandé à l'article 3, la remise d'un rapport d'accident et à l'article 7, une étude environnementale pour donner suite à ce sinistre.

Par courrier, un rapport d'accident ainsi qu'une étude environnementale a été transmise au service de la DREAL d'Angoulême.

Outre le rapport d'accident, ce document fait état de différentes analyses portées sur les milieux physiques suivants :

- Sol
- Eau
- Flore

Ce rapport n'a apporté aucune remarque spécifique de la part de la DREAL et l'ensemble des analyses ne peuvent démontrer un impact important de cet incendie sur les milieux physiques analysés. Par ailleurs, ces résultats de mesures peuvent prétendre être considérés comme un état zéro pour d'éventuelles mesures de surveillance.

Le rapport d'accident et l'étude environnementale consécutive à l'incendie du 13 juillet 2016 est joint en **Annexe 1**.

b- Milieux physiques – Risques naturels

Rq 3 page 5/9 : « Le dossier ne fournit aucun élément d'analyse des risques naturels (feux de forêt, mouvement de terrain) »,

Dans le cadre de la mise à jour de l'arrêté préfectoral sollicité par la préfecture, l'exploitation et l'intégration de l'entreprise SABATIER n'apportait aucune modification à l'analyse faite lors du dépôt de la demande d'autorisation initiale.

Les risques majeurs en Charente ont fait l'objet de l'édition d'un DDRM en décembre 2017 soumis à l'arrêté N°16-2017-12-19-006 de la préfecture de Charente.

Ce DDRM a défini après analyse, un tableau de risque majeur disponible sur le site de la préfecture de Charente qui indique par commune, les risques pouvant intervenir.

Suivant le tableau ci-dessous :

COMMUNES	RISQUES NATURELS				RISQUES TECHNOLOGIQUES		
	Séismes (zone de sismicité)	Inondations PPRI	Mouvements de terrain	Feux de forêt (DPEFC)	Risque industriel PPRT/PPI	Rupture de barrage PPI	Transport de Matières Dangereuses
COURBILLAC	modéré						
COURCÔME	modéré						Gas
COURGEAC	faible			Zone de feu de forêt			
COURLAC	faible						
COURONNE (LA)	faible		Clive de bloc / Escarpement				Gas / RM 10 / RD 474
COUTURE	modéré						
CRITEUIL LA MAGDELEINE	faible						
CURAC	faible						
DEVIAT	faible			Zone de feu de forêt			
DIGNAC	faible						Gas / RD 438
DIRAC	faible		Clive				Gas / RD 1000 / RD 138
DOUZAT	modéré						
EBREON	modéré						
ECHALLAT	modéré		Clive				
ECURAS	faible	Vallée de la Tardoire					
EDON	faible						RD 1000
EMPURE	modéré						
EPENEDE	faible						
ESSARDS (LES)	faible						
ESSE	faible	Vallée de la Vienne				Vaschère (S7)	
ETAGNAC	faible	Vallée de la Vienne			PPI International Paper (S7)	Vaschère (S7)	Gas / RM 141 / RD 544

Ainsi suivant l'analyse faite par le DDRM la commune de La COURONNE pourrait être impacté pour :

- **Les RISQUES NATURELS :**
 - o **Risque sismique de niveau Faible**

Dans le cadre du projet de l'entreprise SABATIER, l'ensemble des constructions (exemple : mur coupe feux) prendront en compte ce risque dans la mise en œuvre. Au vu des projets prévu, ce risque a peu de chance d'entraîner des conséquences négatives sur la poursuite du projet.

- o **Mouvement de terrain – chute de blocs et Eboulement**

Dans le cadre du projet de l'entreprise SABATIER, le site est recensé dans le PLU comme une zone « Ancienne carrière mouvement de terrain ». Le DDRM précise dans son étude que le risque « Effondrements de cavités souterraines » n'est pas retenu pour cette zone. La municipalité est classée dans le risque « Chute de blocs et Eboulement ».

Ainsi par définition dans le DDRM, ce risque est la conséquence de chutes de pierres ou de blocs ou d'éroulements en masse de versants rocheux. Le site de SABATIER est dépourvu à proximité de falaises pouvant générées des chutes de pierres.

Seul le lieu-dit « LE PONT NEUF » sur la commune de La COURONNE a été recensé comme une zone ayant eu ce risque naturel en 1996.

- o **Risque Feu de forêt**

Dans le cadre de la rédaction du DDRM, la commune de La Couronne n'a pas été inscrit dans une zone à risque de feu de forêt.

Néanmoins conscient du risque, l'entreprise SABATIER a créée depuis plusieurs années un chemin de circulation à l'intérieur de son site longeant les limites de propriétés. Ce chemin large d'environ 5 mètres sera entretenu voir élargi pour éviter une propagation du feu au-delà des limites de propriétés et entre autres au regard des parties boisées à l'extérieur du site.

c- Milieux Physiques – Milieux Naturels

Rq 4 page 6/9 : « La MRAe constate que le défaut de diagnostic faune/flore ne permet pas de démontrer l'absence d'enjeux en termes de biodiversité, en particulier vis-à-vis des habitats d'espèces et des espèces situées dans les secteurs forestiers limitrophes ».

Dans le cadre de la mise à jour de l'arrêté préfectoral sollicité par la préfecture, l'exploitation et l'intégration de l'entreprise SABATIER n'apportait aucune modification à l'analyse faite lors du dépôt de la demande d'autorisation initiale.

<p>ENTREPRISE SABATIER 112, Route de St Michel 16400 La Couronne</p>	<p>Éléments de réponses à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Nouvelle Aquitaine du 29 juillet 2021</p>	<p>Page 7 de 13 Version 1 Août 2022</p>
--	---	---

Néanmoins, dans le cadre de son exploitation, l'entreprise SABATIER est soucieuse des potentiels impacts liés à son activité sur la faune/flore environnante. C'est pourquoi des mesures de prévention pour réduire les impacts dus aux envols, ou à la rétention des eaux et leur canalisation font partie des projets de l'entreprise SABATIER.

Une étude complémentaire sera réalisée pour permettre de vérifier l'absence d'impact indirect si nécessaire et à la demande des autorités.

Pour rappel, le projet actuel est une mise à jour administrative de l'installation aucune modification structurelle de l'entreprise ne viendra empiéter sur la faune et la flore extérieur au site.

1.1.2. ANALYSE DES IMPACTS temporaires, permanents, directs et indirects du projet sur l'environnement et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

d- Milieus physiques

Rq 5 page 7/9 : « La MRAe constate que le porteur du projet s'engage, sans autre précision, à mettre en place des dispositifs d'isolement des réseaux d'évacuation des eaux pluviales permettant la mise en rétention du site en cas d'écoulement important de produit polluant. »

Rq 6 page 7/9 : « La MRAe demande que les éléments techniques nécessaires soient fournis sur l'historique du site, permettant à minima d'évaluer si des risques de pollution des sols préexistent et de déterminer si des travaux ou des précautions particulières sont nécessaires. Ainsi que déjà souligné précédemment, la MRAe relève que le dossier ne fournit aucun élément précis sur les travaux préalables d'évacuation des déchets et des eaux d'extinctions liés à l'incendie et, le cas échéant, de remise en état du site. »

Pour cela, l'entreprise SABATIER s'engage à mettre en place un plan de rénovation et d'amélioration de son sol bétonné. Cette rénovation sera précédée d'une étude de sol pour vérifier la pollution initiale et la valeur géotechnique du sous-sol.

Cette solution est proposée pour donner suite à l'expérience de l'incendie du 13 juillet 2016, il s'est avéré nécessaire de reprendre la mise en place des avaloirs, du réseau enterré et de permettre la mise en place d'une vanne de barrage en sortie du bassin de rétention des eaux d'incendie.

Les différentes études de diagnostic et les différentes solutions seront transmises préalablement au service de la DREAL afin d'assurer l'efficacité des solutions mises en place.

L'ensemble des eaux capté par le réseau actuel, lors de l'incendie du 13 juillet 2016 a permis d'orienter les eaux vers le bassin de rétention d'une capacité de 400 m³. Ce bassin a ensuite été vidé par pompage et les effluents traités dans une entreprise dument habilité.

L'ensemble des éléments se trouve dans le dossier en **Annexe 1** de ce courrier. Les Bordereaux de destruction des effluents et déchets ont été transmis au service de la DREAL pour permettre le suivi des destructions.

ENTREPRISE SABATIER 112, Route de St Michel 16400 La Couronne	Eléments de réponses à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Nouvelle Aquitaine du 29 juillet 2021	Page 8 de 13 Version 1 Août 2022
--	---	--

Les éléments du dossier de demande d'autorisation présentés, précisent les éléments suivants :

Chapitre 5 – Etude des Dangers - Rétentions associées aux capacités contenant des produits liquides polluants

Tableau 1 : Caractéristiques des rétentions associées aux principales capacités contenant des produits liquides

Local, Installation ou aire	Produit considéré Conditionnement	Capacité Stockage	Conception de la rétention Capacité de la rétention	Mesure complémentaire (conformité rétention)
Caisson de regroupement des déchets dangereux découverts S1 + S2	Déchets trouvés dans le cadre du contrôle qualité et du tri des déchets autorisés : - batteries, - piles, - aérosols Déchet stocké en caisse palette étanche de 0.6 m3 unitaire	< 0.75 tonne soit 1.8 m3	- sol du caisson surélevé de 15 cm sur une longueur de 5.5 m et 2.3 m de largeur soit 1.9 m3	Conforme
Bâtiment de mécanique	Cuve à huile usagée et huile neuve de 1.5 m3. Composée de 2 cuves de 0,75 m3 unitaire	1.5 m3	Cuvette de rétention de 1 m3	Conforme, capacité de rétention > au plus gros volume unitaire

Tableau 2 : Rétentions associées aux aires de chargement / déchargement

Aire considérée	Localisation de l'aire	Potentiel de danger	Disposition en matière de rétention
Aire de dépotage du gasoil et du gasoil non routier	A côté de la station de distribution	Capacité de la citerne routière (12 m³)	Isolement de la zone par fermeture de la vanne d'isolement de réseau, NON existante (voir étude d'impact chapitre 4)

Chapitre 5 – Etude des Dangers - Rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie

Tableau 3 : Estimation des besoins en rétention d'eau d'extinction incendie

Secteur d'activité considéré	Besoin en rétention d'eau d'extinction
Incendies des zones DIB D1, D2 soit 4 080 m3 de combustible	180 m³

Le plan topographique du site a été établi par un géomètre afin de déterminer, en fonction des pentes, des surfaces imperméabilisées et des dispositifs de drainage des eaux pluviales, les différents

ENTREPRISE SABATIER 112, Route de St Michel 16400 La Couronne	Éléments de réponses à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Nouvelle Aquitaine du 29 juillet 2021	Page 9 de 13 Version 1 Août 2022
--	---	--

"bassins versants" du site pouvant servir de zones de confinement en étant isolées au moyen des vannes placées en bout des réseaux.

Une zone de confinement a été identifiée. Elle est repérée sur le plan de masse de l'Entreprise SABATIER (en bleu au centre du site).

Le tableau suivant établit la relation entre la superficie de chaque zone et le volume d'eau d'extinction généré en cas d'incendie du ou des bâtiments présents sur chaque zone considérée afin d'estimer les hauteurs d'eau d'extinction correspondantes.

Tableau 4 : Estimation des hauteurs d'eau en fonction des zones de confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie.

Zones de collecte des écoulements accidentels sur le site	Surface par zone	Bâtiment ou aire de stockage présent sur la zone considérée	Besoin en rétention d'eau d'extinction	Hauteur d'eau nécessaire au confinement
Zone récupérée par le séparateur (zone de stockage centre)	7 300 m ²	Zone de stockage centre : - Ferreux et Non ferreux, - Papiers, cartons, plastiques, ... - DIB, - Caisson déchets dangereux, -Atelier maintenance et métaux.	180 m ³	3 cm

La rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie serait assurée par la mise en charge des surfaces imperméabilisées (dallages béton du site), par les effets de pentes démontrés sur le plan de masse, par le "dos d'âne" au niveau du portail d'accès et par les dispositifs d'isolement des réseaux d'évacuation des eaux pluviales.

Une vanne d'isolement est prévue dans le cadre des aménagements du site à prévoir.

Tableau 5 : Identification des vannes d'isolement des réseaux d'évacuation des eaux de ruissellements superficiels.

Désignation vanne	Existence vanne et localisation	Observation
Vanne isolement zone 1 (voiries, aires de stockage de déchets ferreux et aires de stockage des DIB)	Installation projetée	Voir (1)

(1) Cette vanne d'isolement sera dans la mesure placée en amont du dispositif déboureur séparateur d'hydrocarbures afin d'éviter toute montée en charge du dispositif de traitement pouvant être à l'origine d'une fuite d'eaux boueuses et d'eaux chargées en hydrocarbures.

La future vanne d'isolement sera signalée sur le plan d'ensemble de l'établissement, ainsi que sur le terrain au moyen d'un panneau facilitant leur repérage. Un panneau, au pied de la commande indiquera le sens de fermeture. Une procédure écrite sera rédigée.

<p>ENTREPRISE SABATIER 112, Route de St Michel 16400 La Couronne</p>	<p>Éléments de réponses à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Nouvelle Aquitaine du 29 juillet 2021</p>	<p>Page 10 de 13 Version 1 Août 2022</p>
--	---	--

En cas d'incendie, le devenir des eaux d'extinction serait déterminé après prélèvement d'échantillons et réalisation d'analyses : dans l'éventualité d'une pollution de ces eaux d'extinction, la filière retenue serait le traitement en tant que déchet liquide en filière adaptée et autorisée.

e- Milieux naturels

Rq 7 page 7/9 : « La MRAe relève que le défaut de diagnostic faune/flore ne permet pas de démontrer l'absence d'impacts. Le dossier mériterait d'être complété par une analyse des impacts éventuels et, le cas échéant, assorti à des mesures d'évitement et de réduction. »

Ce point a été traité ci-dessus.

f- Milieux humains – Trafic routier et desserte

Rq 8 page 7/9 : « L'étude d'impacts devrait contenir l'ensemble des informations relatives au projet, et en particulier à la compréhension de son fonctionnement. La présentation des augmentations de capacités de l'entreprise devrait être apportée de façon claire »

Le dossier de demande d'autorisation déposé fait suite à la demande de régularisation faite par la préfecture de Charente au regard des quantités de déchets stockés sur le site au moment de l'incendie du 13 juillet 2016. Il est impossible de connaître les quantités exactes disponibles à ce moment et de permettre d'évaluer l'augmentation précise des flux. L'augmentation des flux indiquée dans l'étude de danger, reflète principalement une meilleure gestion des stocks du site par des expéditions et livraisons plus régulières.

ENTREPRISE SABATIER 112, Route de St Michel 16400 La Couronne	Eléments de réponses à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Nouvelle Aquitaine du 29 juillet 2021	Page 11 de 13 Version 1 Août 2022
--	---	---

Les éléments du dossier de demande d'autorisation présentés, précisent les éléments suivants :

Chapitre 2 – Description des activités – Nature, flux, tonnages et mode de gestion des déchets sur le site.

Tableau 3 : Flux, tonnages et mode de gestion des déchets sur le site.

DIB : Déchets Industriels Banals issus des collectes réalisées au niveau des établissements industriels, commerciaux et d'installations nucléaires de base, ou issus d'apports volontaires (établissements industriels, commerciaux, et particuliers)

Nature des déchets	Qualité	Flux prévisionnel	Mode de gestion	Mode de stockage	Stockage moyen	Lieu de stockage	Repère sur plan	Durée de stockage
Bois	A = non traité	600	Tri mécanique et manuel	Vrac	370 tonnes	Stockage Nord	B1	1 an
	B = traité	600			370 tonnes		B2	
	Déchet Vert	30			200 tonnes	Stockage Nord	B5	
Métaux Ferreux	Cisaillage	50	Tri mécanique et Manuel	Vrac	300 tonnes	Stockage Centre, Sur dalle béton extérieure	F1	1 an
	Platinage	50		Vrac et benne	153 tonnes	Stockage Centre, Sur dalle béton extérieure et benne sous cabine de tri DIB	F2 et F3	1 an
	Autres	5		Vrac	50 tonnes	Stockage Centre, Sur dalle béton extérieure	F4	1 an
Métaux Non ferreux	Cuivre	1	Apport volontaire Tri mécanique et manuel, compactage et broyage	Vrac	1 tonne	Stockage Centre, Bâtiment métaux	M1	365 jours
	Aluminium	5		Vrac	5 tonnes		M2	
	Cuivre Gainé	3		Vrac	3 tonnes		M3	
	Inox	5		Vrac	5 tonnes		M4	
	Alu Gainé	3		Vrac	3 tonnes		M5	
Carton	1.04	500	Apport volontaire Tri DIB manuel	Bennes et en Balles	55 tonnes	Stockage centre, stockage étoile et ou sous cabine de tri	C1 et C2	60 jours
	1.05	500			57 tonnes		C3 , C4 et C5	
	D1, K2	500			55 tonnes		C6 et C7	
Papier	1.11	500	Apport volontaire Tri DIB manuel	Vrac et Balles	210 tonnes	Stockage centre, et dans la structure béton "étoile", sous cabine de tri	P1 et P2	120 jours
	Ecrit couleur, archivage	500		Container, benne et balles	40.5 tonnes		P3, P4 et P5	

Nature des déchets	Qualité	Flux prévisionnel	Mode de gestion	Mode de stockage	Stockage moyen	Lieu de stockage	Repère sur plan	Durée de stockage
	Boîte Alvéolée	500		Balles	40 tonnes		P6	
	Bois Blanc	500		Benne et balles	13 tonnes		P7 et P8	
Plastiques	Film souple	500	Apport volontaire, tri DIB manuel	Vrac, balles et bennes	25 tonnes	Stockage centre et dans la structure en béton « étoile », sous cabine de tri	PL1 et PL2	365 jours
	DUR (PP, PES...)	500			15 tonnes		PL3, PL4 et PL5	
	Pneumatique	500			5 tonnes		PL6	
Gravats	Brique, béton.	2500	Apport volontaire, tri mécanique	vrac	100 tonnes	Stockage Nord (utilisation en remblais pour le terrain)	G	365 jours
Plâtre	Plaque, brique.	6	Apport volontaire	bennes	6 tonnes	Stockage Centre	H	60 jours
DIB	Entrant	3000	Apport Volontaire, tri manuel et mécanique	Vrac et bennes	300 tonnes	Stockage Centre sur dalle en béton	D1	15 jours
	Sortant	1500		Bennes	100 tonnes		D2	
TOTAL		13 398 t/an						

Déchets d'équipements, électriques et électroniques (DEEE) : issus du tri des DIB et Ferrailles apportés sur site.

Nature des déchets	Qualité	Flux prévisionnel	Mode de gestion	Mode de stockage	Stockage moyen	Lieu de stockage	Repère sur plan	Durée de stockage
D3E	Froid	7	Tri manuel	Bennes	7 tonnes	Stockage Centre	E1	365 Jours
	Hors Froid	7			7 tonnes		E2	
	PAM	5		Caisses Palettes	5 tonnes	Stockage Centre, Bâtiment métaux	E3	
	Ecran	5		Palettes Filmées	5 tonnes	Stockage Centre	E4	
TOTAL		24 Van						

<p>ENTREPRISE SABATIER 112, Route de St Michel 16400 La Couronne</p>	<p>Éléments de réponses à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Nouvelle Aquitaine du 29 juillet 2021</p>	<p>Page 13 de 13 Version 1 Août 2022</p>
--	---	--

g- Milieux Humains – Pollution lumineuse

Rq 9 page 7/9 : « La MRAe estime que les impacts environnementaux causés par la présence d'un éclairage puissant pour des installations qui ne fonctionnent pas la nuit méritent d'être évalués, et la nécessité de cet éclairage demande à être interrogée »

Le site des établissements SABATIER nécessite d'assurer une protection visuelle pour ses salariés en période hivernale principalement et une sécurisation contre les tentatives de vols ou d'effractions.

Ces 2 raisons expliquent la nécessité d'avoir des moyens d'éclairages puissants. Ces moyens ne gênent en aucun cas la population en raison de l'absence d'habitations dans la périphérie directe de l'établissement.

Comme il est précisé dans le dossier, ces éclairages fonctionnent la nuit par intermittence, ce qui signifie que les projecteurs sont asservis à un système de détection permettant l'éclairage seulement lorsque qu'un mouvement est détecté à proximité, ce qui réduit considérablement leurs utilisations.

h- Milieux Humains – Risques majeurs liés à l'activité de l'établissement.

Rq 10 page 8/9 : « Comme souligné ci-dessus, la MRAe constate que le porteur de projet s'engage, sans autre précision, à mettre en place une vanne d'isolement permettant la rétention des eaux d'extinction incendie. Des précisions sont dès lors attendues sur les dispositifs de rétention envisagés »

Ce point a été traité ci-dessus en réponses aux remarques 5 et 6.

i- Milieux Humains – Risques sanitaires

Rq 11 page 8/9 : « La MRAe souligne que les résultats de l'étude de dangers qui modélise en particulier certains phénomènes pouvant être à la source de risques sanitaires, comme la diffusion de fumées toxiques en cas d'incendie, demandent à être reprises dans l'étude d'impacts. Les incertitudes soulignées plus haut quant aux éventuelles pollutions des eaux et des sols demandent également à être levées, même en l'absence de sensibilité immédiate. »

Ces points ont été traités ci-dessus en réponses aux diverses remarques.

